



**COMMUNE
DE RUE**

RÈGLEMENT TARIFAIRE POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Validité au 1^{er} janvier 2022

Le Conseil communal

Vu

le règlement communal relatif à la gestion des déchets du 18 avril 2018 ;

adopte les tarifs suivants :

Taxe de base (Art. 19)

La taxe de base annuelle est fixée à CHF 47.00 par habitant.

Taxe au poids (Art. 21)

Le prix du kilo de déchets urbains¹ est fixé à CHF 0.45.

Taxe sur les déchets encombrants (Art. 22)

Le prix du kilo de déchets encombrants est fixé à CHF 0.50.

Taxe sur les déchets particuliers (Art. 23)

Pneu de vélo et vélomoteur	CHF	5.00
Pneu de voiture avec jante	CHF	30.00
Pneu de voiture sans jante	CHF	10.00
Pneu de tracteur et camion	CHF	70.00

Application de l'art. 16 al. 4

Le Conseil communal ne prend aucune disposition spéciale pour tenir compte de certaines situations sociales.

Ce règlement a été validé par le Conseil communal dans sa séance du 9 novembre 2021.

Cette version du règlement est destinée à une diffusion digitalisée sur notre site internet www.rue.ch. Une copie du règlement original peut être commandée par courriel à l'adresse admin@rue.ch pour le prix de CHF 10.00 l'exemplaire.

¹ Ce prix est muté sur les compacteurs communaux.